
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE
-----**DÉCRET N° 2024 – 824 DU 06 MARS 2024**

portant avancement des inspecteurs des Douanes, au titre de l'année 2024.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,**CHEF DE L'ÉTAT,****CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-17 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des fonctionnaires des Douanes ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2022-457 du 27 juillet 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale des Douanes ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** l'arrêté n° 528-c/MEF/DC/SGM/DGD/SP/033SGG24 du 11 mars 2024 portant inscription des inspecteurs des Douanes au tableau d'avancement au titre de l'année 2024 ;
- vu** le rapport en date du 10 octobre 2023 de la commission nationale d'avancement des fonctionnaires des Douanes au titre de l'année 2024 ;
- sur** proposition du Ministre de l'Économie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 mars 2024,

DÉCRÈTE**Article premier**

Conformément aux dispositions des articles 67, 70, 77, 78 et 79 de la loi n° 2020-17 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des fonctionnaires des Douanes, les inspecteurs des Douanes dont les noms suivent sont avancés tel qu'indiqué dans le tableau suivant :



N°	NOM	PRENOMS	MATRICULE	GRADE AU 31/12/2023	DATE D'EFFET	ECHELON
INSPECTEUR PRINCIPAL AU 1^{er}/01/2024						
1.	GADO	Shegun Ibrahim	48181	Inspecteur de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} /01/2024	1 ^{er}
INSPECTEUR PRINCIPAL AU 1^{er}/04/2024						
2.	IMOROU	Idrissou	44065	Inspecteur de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} /04/2024	1 ^{er}
INSPECTEUR PRINCIPAL AU 1^{er}/07/2024						
3.	MIDJROKAN	Arnaud Camille	48180	Inspecteur de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} /07/2024	1 ^{er}
INSPECTEUR DE PREMIERE CLASSE AU 1^{er}/01/2024						
4.	AKINOLA	Akitundé	48178	Inspecteur de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} /01/2024	3 ^{ème}
5.	DRAMANE	Arouna	84366	Inspecteur de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} /01/2024	2 ^{ème}
INSPECTEUR DE PREMIERE CLASSE AU 1^{er}/04/2024						
6.	AGBO	Claude Codjo Bernard	77712	Inspecteur de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} /04/2024	2 ^{ème}
7.	GNANHO	Dékandé Charly	77713	Inspecteur de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} /04/2024	2 ^{ème}
INSPECTEUR DE PREMIERE CLASSE AU 1^{er}/07/2024						
8.	ALLOSSOGBE	Achille	84369	Inspecteur de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} /07/2024	2 ^{ème}
9.	TOFFOUN	Sènam Ines N. Ephémie	77711	Inspecteur de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} /07/2024	2 ^{ème}
INSPECTEUR DE PREMIERE CLASSE AU 1^{er}/10/2024						
10.	SOUMANOU	Mouhamadou	84360	Inspecteur de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} /10/2024	2 ^{ème}
INSPECTEUR DE DEUXIEME CLASSE AU 1^{er}/01/2024						
11.	TOKPASSI	C. A. Gervais	81837	Contrôleur de classe exceptionnelle	1 ^{er} /01/2024	4 ^{ème}
12.	BIO NIGAN	Salim	40540	Contrôleur de classe exceptionnelle	1 ^{er} /01/2024	4 ^{ème}
13.	BOKO	Akouègnon Benoît	40542	Contrôleur de classe exceptionnelle	1 ^{er} /01/2024	4 ^{ème}
INSPECTEUR DE DEUXIEME CLASSE AU 1^{er} 04/2024						
14.	BIO OURE	Bachir	40541	Contrôleur de classe exceptionnelle	1 ^{er} /04/2024	4 ^{ème}
15.	EVEGNI	L. Bertrand	40521	Contrôleur de classe exceptionnelle	1 ^{er} /04/2024	4 ^{ème}



INSPECTEUR DE DEUXIEME CLASSE AU 1 ^{er} /07/2024						
16.	KOUAGOU N'TCHA	Benjamin	40547	Contrôleur de classe exceptionnelle	1 ^{er} /07/2024	4 ^{ème}
17.	EL HADJ AMADOU	Boro Djafalou	40520	Contrôleur de classe exceptionnelle	1 ^{er} /07/2024	4 ^{ème}
INSPECTEUR DE DEUXIEME CLASSE AU 1 ^{er} /10/2024						
18.	BIAO BOUKARI	Malick	40538	Contrôleur de classe exceptionnelle	1 ^{er} /10/2024	4 ^{ème}

Article 2

Les avancements ci-dessus constatés donnent droit à une augmentation de traitement conformément aux textes en vigueur.

Article 3

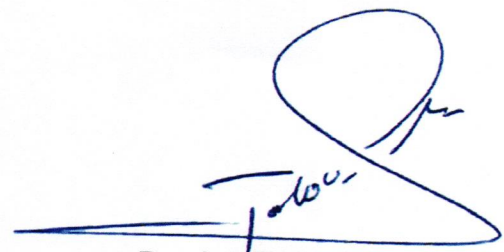
Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application des dispositions du présent décret.

Article 4

Le présent décret sera publié au Journal officiel.

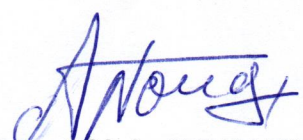
Fait à Cotonou, le 06 mars 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre délégué auprès du Président de la
République, chargé de la Défense nationale,



Fortunet Alain NOUATIN

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat